

Mesdames et Messieurs les Maires et
les Présidentes et Présidents
d'Établissements Publics d'Eure-et-Loir

Luisant, le 14 avril 2026

Réf : PGC/CIRCULAIRE n°2026-4

Destinataires : Collectivités et EP affiliés

Mode de transmission : courrier

**Objet : ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026 – Effectifs au 01/01/2026 des instances
rattachées au CDG28**

- I. **CST locaux et communs**
- II. **Effectifs retenus au 01.01.2026 pour les instances rattachées au CDG28**
- III. **Organisation des scrutins par le CDG28**

Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Les élections professionnelles pour désigner les représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires (CAP), Commission Consultative Paritaire (CCP) et Comité Social Territorial (CST) se dérouleront **le 10 décembre 2026**.

Le centre de gestion d'Eure-et-Loir est chargé de les organiser pour toutes les collectivités affiliées en ce qui concerne les CAP et la CCP, et pour toutes les collectivités et établissements publics affiliés comptant moins de 50 agents au 1^{er} janvier 2026, en ce qui concerne le CST.

Dans le cadre de l'organisation de ces élections, toutes les collectivités et établissements publics affiliés devaient communiquer au Centre de gestion d'Eure-et-Loir, au plus tard le 15 janvier 2026, un état précis de leurs effectifs au 1^{er} janvier 2026.

Ce recensement détaillé était essentiel :

- Pour **définir le périmètre du Comité Social Territorial (CST) intercollectivités** rattachés au centre de gestion à compter du 11 décembre 2026, et identifier les collectivités et établissements publics affiliés qui doivent mettre en place **leur propre CST** dans le cadre de ces élections professionnelles et qui de ce fait ne dépendront plus du CST intercollectivités rattaché au CDG.
- Pour **déterminer le nombre de représentants du personnel** dans chacune des Commissions Administratives Paritaires (CAP), à la Commission Consultative Paritaire (CCP), et au Comité Social Territorial (CST) intercollectivités, rattachés au centre de gestion.

Nous vous remercions d'avoir contribué au bon déroulement de ce recensement.

I. CST locaux et communs

Après examen de ces effectifs, il apparaît que **33 structures** affiliées au centre de gestion **disposeront d'un CST local** après les élections professionnelles du 10 décembre 2026. Certains d'entre eux ont fait le choix de la **création d'un CST commun** et ont délibéré en ce sens.

Les 4 Offices Publics d'Habitat (OPH) affiliés disposeront d'instances spécifiques (Comité Social et Économique (CSE)).

Vous trouverez la liste de ces structures en annexe de la présente circulaire.

Ces dernières doivent par conséquent organiser de leur côté les élections professionnelles pour leur CST local et/ou commun pour le 10 décembre 2026 afin de le mettre en place en fin d'année.

II. Effectifs retenus au 01.01.2026 pour les instances rattachées au CDG28

Vous trouverez ci-après, le résultat du recensement des effectifs au 01.01.2026, et la composition des prochaines instances de dialogue social rattachées au centre de gestion, sous réserve d'éventuelles modifications législatives ou réglementaires à venir :

	Agents électeurs au 1 ^{er} janvier 2026	Nombre de représentants titulaires du personnel	Répartition Homme/Femme
CAP A des collectivités affiliées rattachée au CDG28	239	TOTAL : 4 représentants	H : 64 soit 26,78 % F : 175 soit 73,22 %
CAP B des collectivités affiliées rattachée au CDG28	536	TOTAL : 6 représentants	H : 122 soit 22,76 % F : 414 soit 77,24 %
CAP C des collectivités affiliées rattachée au CDG28	3 314	TOTAL : 8 représentants	H : 1 289 soit 38,90 % F : 2 025 soit 61,10 %
CST intercollectivités rattaché au CdG28 <i>(Compétent pour les collectivités et établissements publics affiliés comptant moins de 50 agents)</i>	2 392	Fourchette entre 7 à 15 représentants <i>(Le nombre exact sera arrêté par le conseil d'administration du CDG après avis des organisations syndicales)</i>	H : 826 soit 34,53 % F : 1 566 soit 65,47 %
CCP des collectivités affiliées rattachée au CDG28	1 489	8 représentants	H : 491 soit 32,98 % F : 998 soit 67,02 %

III. Organisation des scrutins par le CDG28

Dans le cadre de la concertation électorale organisée avec les organisations syndicales au niveau départemental, il a été décidé que l'ensemble des électeurs rattachés aux instances gérées par le centre de gestion d'Eure-et-Loir voteront par correspondance. Le conseil d'administration du CDG28 a entériné cette décision par délibération. Aucun agent ne sera admis à voter à l'urne. **Il est donc prévu que le centre de gestion adresse par voie postale le matériel de vote au domicile personnel de chacun de vos agents ayant la qualité d'électeur au plus tard le 30 novembre 2026.**

Il est donc essentiel que vous informiez mes services sans délai de tout changement d'adresse personnelle.

Par ailleurs, à l'occasion des concertations électorales avec les organisations syndicales, il a été décidé le choix des couleurs d'enveloppe suivantes :

CAP A	Jaune
CAP B	Vert clair
CAP C	Bleu
CST	Orange
CCP	Blanc

Pour les collectivités et établissements publics organisant les élections pour leur CST local, il est préconisé de choisir des couleurs différentes pour leur scrutin afin de ne pas porter confusion auprès des électeurs au moment du vote.

J'en profite pour vous remercier **par avance pour votre entière collaboration durant l'année à venir dans le déroulement des élections à la charge par le centre de gestion d'Eure-et-Loir.**

À ce titre, je vous invite donc :

- À **transmettre quotidiennement** à mes services tous les actes relatifs à votre personnel (arrêtés individuels, contrats ou renouvellements, fin de contrat, radiation, détachement, disponibilité, nomination stagiaire, titularisation, ... *(exception faite des arrêtés d'attribution du régime indemnitaire)*,
- À informer mes services des **changements d'adresse** de vos agents,
- Et à **respecter les délais** qui seront fixés à vos services pour nous transmettre en retour les éléments demandés (tableau des effectifs, actes manquants, adresses personnelles des agents, ...) ou effectuer certaines actions (affichage des listes électorales, diffusion des documents de communication, ...).

Les services du centre de gestion se tiennent à votre disposition, pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président du centre de gestion,

Bertrand MASSOT

POUR PERMETTRE AU CDG28 DE VOUS APPORTER UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ, ET D'ASSURER LA FIABILITÉ DES FUTURES OPÉRATIONS ÉLECTORALES À VENIR,

PENSEZ À TRANSMETTRE QUOTIDIENNEMENT AU PÔLE GESTION DES CARRIÈRES UNE COPIE DE TOUS LES ACTES AYANT TRAIT À VOTRE PERSONNEL ET NOTAMMENT :

Pour les agents stagiaires ou titulaires les arrêtés :

- De nomination stagiaire, de titularisation, de détachement, de radiation, de licenciement, d'acceptation de démission,
- Plaçant l'agent en disponibilité, en maladie notamment en congé longue maladie (CLM), grave maladie (CGM) ou de longue durée (CLD),
- Portant avancement de grade ou de promotion interne,
- Portant exclusion temporaire (sanction disciplinaire),
- De mise à disposition individuelle.

Pour les agents contractuels :

- tous les contrats de droit public ou de droit privé, quelle que soit la durée du contrat ou le type de contrat (CDD ou CDI), y compris les contrats :
 - Pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (L.332-23 du CGFP),
 - De projet (L. 332-24 CGFP),
 - De droit privé (contrat d'avenir, apprentissage, contrat aidé, ...),
 - Des assistantes maternelles,
 - Des collaborateurs de cabinet.
- Les arrêtés de placement en congé sans traitement, congé lié à la parentalité, ...
- Les arrêtés portant exclusion temporaire (sanction disciplinaire),

ANNEXE :

LISTES DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS ayant plus de 50 agents électeurs au CST au 01.01.2026	
COLLECTIVITÉS AFFILIÉES au CDG qui auront LEURS PROPRES CST à l'issue des élections professionnelles du 10.12.2026 33	OPH AFFILIES ayant LEUR PROPRE INSTANCE (Comité social et économique) 4
Mairie de AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN	OPH CHARTRES HABITAT METROPOLE
Mairie de BONNEVAL CCAS de BONNEVAL CDC DU BONNEVALAIS <i>Création d'un CST commun</i>	OPH HABITAT EURELIEN
Mairie de CLOYES LES TROIS RIVIERES	OPH DE NOGENT PERCHE HABITAT
Mairie de CHÂTEAUDUN CCAS de CHÂTEAUDUN <i>Création d'un CST commun</i>	OPH HABITAT DROUAIS
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX	
CDC DU GRAND CHÂTEAUDUN	
Mairie d'ÉPERNON	
CDC DES PORTES EURELIENNES D'ÎLE DE FRANCE	
Mairie de LA LOUPE	
Mairie du COUDRAY	
Mairie de LEVES	
Mairie de LUCÉ CCAS de LUCÉ <i>Création d'un CST commun</i>	
Mairie de LUISANT	
CDC ENTRE BEAUCE ET PERCHE	
CDC COEUR DE BEAUCE	
SIVOS DE GALLARDON	
Mairie de MAINTENON CCAS de MAINTENON <i>Création d'un CST commun</i>	
Mairie de MAINVILLIERS CCAS de MAINVILLIERS <i>Création d'un CST commun</i>	
Mairie de NOGENT LE ROTROU CCAS de NOGENT LE ROTROU CAISSE DES ÉCOLES de NOGENT LE ROTROU CDC du PERCHE <i>Création d'un CST commun</i>	
Mairie du NOGENT LE ROI	
SITREVA	
Mairie de VERNOUILLET CCAS de VERNOUILLET CAISSE DES ECOLES de VERNOUILLET <i>Création d'un CST commun</i>	